http://www.snetap-fsu.fr/Audience-au-cabinet-Cuvillier.html



Audience au cabinet Cuvillier : communiqué intersyndical

- Les Dossiers - Enseignement maritime -

Date de mise en ligne : jeudi 14 mars 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

COMMUNIQUE SNETAP-FSU/CFDT

Une délégation de représentants des personnels a été reçue le mardi 19 février 2013 par deux conseillers du cabinet de Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux transports et à l'économie maritime : François LAMBERT, conseiller mer, outre-mer et affaires réservées et Jean-Marc AMBROSINI, conseiller social en présence de Philippe Allemandou, représentant des affaires maritimes.

À la demande de l'intersyndicale <u>CFDT</u>/SNETAP-<u>FSU</u> qui s'inquiétait légitimement sur les orientations prises dans les groupes de travail sur la rénovation de la filière B et la création de <u>BTS</u> dans l'enseignement maritime, une délégation de représentants des personnels a été reçue le mardi 19 février 2013 par deux conseillers du cabinet de Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux transports et à l'économie maritime : François LAMBERT, conseiller mer, outre-mer et affaires réservées et Jean-Marc AMBROSINI, conseiller social en présence de Philippe Allemandou, représentant des affaires maritimes.

Après avoir entendu François Lambert rappeler le contexte dans lequel s'inscrivait cette réflexion globale sur l'enseignement supérieur maritime et fait le point sur l'avancement des travaux des différents groupes de travail, l'intersyndicale a remercié les conseillers du ministre de la recevoir et a rappelé le caractère d'urgence de sa démarche.

Si nos organisations syndicales se félicitent de ce que l'esprit de promotion sociale ait été conforté pour les marins dans les travaux relatifs à la rénovation de la filière B, elles s'opposent fermement aux deux inflexions majeures qui semblaient vouloir se dégager des groupes de travail, c'est-à-dire l'hypothèse de créer des BTS maritimes non diplômants en termes de prérogatives <u>STCW</u> et la proposition de déqualifier le Bac Pro <u>EMM</u>.

Elles demandent expressément à ce que le prochain <u>CSFPM</u> du 28 février 2012 ne soit qu'une simple étape d'information sur la réflexion en cours et ne valide pas des orientations qui ne seraient pas partagées largement par les personnels de l'enseignement maritime et leurs représentants.

En réponse aux craintes exprimées par nos deux organisations syndicales, François Lambert a précisé que les résultats des travaux des différents chantiers en cours (réforme de la filière B, projet d'établissement de l'<u>ENSM</u>...) définiront la future architecture de l'enseignement supérieur maritime qui sera présentée lors des prochains Etats Généraux de l'Enseignement Maritime et dont les priorités et le calendrier seront précisées dans le débat budgétaire.

Entendant néanmoins les craintes exprimées par les représentants de la CFDT et du SNETAP-FSU, le conseiller mer du ministre s'est engagé à ce que les groupes de travail sur la création de BTS diplômants soient réactivés et à ce que le projet de rénovation des deux filières professionnelles étudiantes ne soit pas présenté à la prochaine séance du CSPM le 28 février.

L'intersyndicale se réjouit donc des décisions prises lors de cette audience par les représentants du ministre délégué aux transports et à l'économie maritime parce qu'elles sont en phase avec les orientations gouvernementales de démocratisation de l'enseignement supérieur dont l'un des objectifs majeurs est bien de favoriser la réussite et la poursuite d'études des bacheliers professionnels .

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

Audience au cabinet Cuvillier : communiqué intersyndical

Le 22 février 2013

Pour la CFDT François YVON Pour le SNETAP-FSU Nicolas GRÖVEL

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3